

signification injonction de payer

Par **nanou**, le **19/01/2006** à **21:59**

bonjour à tous

de retour avec mon incroyable affaire d'injonction de payer !!

La signification par un huissier a bien été faite en date du 12 /01/06 à ma débitrice seulement voilà je viens de recevoir un courrier de l'étude d'huissier qui m'indique de leur communiquer tous éléments qui leurs être utiles à leur action... ok ... mais normalement je ne dois pas recevoir un acte de cette huissier qui prouve qu'il à bien fait "signification" à ma débitrice ?? que je dois ensuite envoyer au tribunal ??

Franchement je comprend plus rien.. est ce que je vais recevoir de la part de cette huissier un acte rédigé ou pas ?? et qu'est ce que je fais du tribunal d'instance ?? il me semble qu'il doivent être au courant de la procédure non ??

Merci de m'aider à y voir plus clair ..

Par **jeeecy**, le **20/01/2006** à **09:25**

merci de continuer pour plus de lisibilité dans le sujet initial

Jeeecy